



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	14
Absents	25
Total des votes	51

9.1

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISSEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. FOU COURT, M. BESSARD, M. LEBOUCHER

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME DA SILVA A M.BESSARD, MME ROULAND A M.BISSON, MME GILBERT A M.FOU COURT, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME DUONG A M. LAMY, MME DUVAL A MME ROSA, M. BURET A M. BEAUDOUIN, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. DUCLOS A M. CANTELOUP, MME QUESNEY A MME MONLON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M BLAS A MME BOURNISSEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUTILLOY

N°DEL_0047_2025 Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour l'année 2025

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a mis au cœur de ses préoccupations, depuis plusieurs années, l'offre de santé aux habitants de son territoire. La collectivité a enclenché une démarche volontariste, qui s'est traduite par la construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Pont-Audemer, qui a ouvert ses portes en 2022 (ce dernier compte une vingtaine de professionnels), par l'achat de l'ancienne Maison de santé de Montfort sur Risle, afin de la préserver et de l'agrandir (projet d'agrandissement inscrit au contrat de territoire, Maître d'oeuvre retenu), par la réalisation de travaux au pôle tertiaire de Quillebeuf sur Seine (où désormais 4 cabinets de professionnels de santé sont installés ainsi que des permanences PMI /PASS). Parallèlement, l'État a réaffirmé son implication territoriale par un acte fort, en décidant la reconstruction du centre hospitalier de Pont-Audemer, dont l'ouverture est prévue fin 2026.

Le territoire accueillant un grand nombre de structures et d'acteurs de la santé, la nécessité d'une coordination est rapidement apparue aux professionnels de santé du territoire. Ainsi, un groupe de professionnels de santé a pris l'initiative de formaliser une organisation pluriprofessionnelle permettant de répondre de façon collective aux besoins de santé de la population, appelée **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Risle Seine**. Cette structure souhaite fédérer les professionnels autour de projets concrets, simplifier les échanges entre professionnels et mettre en valeur les compétences de chaque professionnels pour favoriser l'accès des patients à un premier recours proche de chez eux.

En constituant cette association, les professionnels souhaitent créer les conditions favorables pour

mieux travailler ensemble au sein du territoire, en assurant une meilleure coordination et en structurant des parcours de santé qui ont du sens pour les professionnels et qui bénéficieront aux patients.

La CPTS Risle Seine couvrant plusieurs territoires intercommunaux, il est proposé aux Communautés de communes d'y adhérer si elles le souhaitent et ainsi participer à ce travail de coordination et de maillage du soin mais également échanger et être un relai des actions mise en place. Cette adhésion est gratuite pour les collectivités.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'Arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-30 du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,
VU les articles L1434-12 à L1434-13 du code de la santé publique,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences relevant du groupe suivant :

➤ *Compétences Facultatives : Santé*

CONSIDÉRANT la nécessité pour le territoire, de poursuivre le développement d'une offre de santé de qualité, de favoriser la coordination entre les professionnels afin que cette démarche bénéficie aux patients

CONSIDÉRANT que le territoire de la CCPAVR s'est doté d'outils tels que le PSLA, la maison de santé de Montfort sur Risle, le pôle santé de Quillebeuf sur Seine, dont la coordination sera essentielle dans les années à venir

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ADHÉRER** à l'association CPTS Risle Seine. Cette adhésion est gratuite pour les collectivités.
- **DE DESIGNER** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant en tant que représentant de la Communauté de communes au sein de la CPTS ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Pont-Audemer, le 7 avril 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL